

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019 À 19h00 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LINCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Harvey Shaffer, Leon Elfassy, et Warren Budning formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur général, et Me Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Cheryl Weigensberg et Monsieur le conseiller Michael Goldwax.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h18.

2019-290

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci le point suivant :

6.2 Dépôt – déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Adoptée

2019-291

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- Que l'ordre du jour du conseil régulier soit adopté tel qu'amendé.

Adoptée

2019-292

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 octobre 2019, soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2019-293

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 1 du Règlement n° 740-3 :

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 qui se tiendront à 20h00 au Centre communautaire, 30 chemin Lyncroft à Hampstead :

6 janvier;	6 juillet;
3 février;	3 août;
2 mars;	8 septembre; (mardi)
6 avril;	5 octobre;
11 mai;	2 novembre;
1 ^{er} juin;	7 décembre.

Adoptée

2019-294

DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations des intérêts pécuniaires du maire William Steinberg et des conseillers Cheryl Weigensberg, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning, et Harvey Shaffer ont été déposées conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

2019-295

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 1024 TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2020

AVIS DE MOTION est donné par Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 1024 décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2020.

2019-296

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1024 DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1024 décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2020 et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter le projet de Règlement n° 1024 décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2020.

Adoptée

2019-297

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1009-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1009 CONCERNANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de Règlement a été adopté le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet Règlement n° 1009-2 modifiant le Règlement n° 1009 concernant la démolition des immeubles;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter le Règlement n° 1009-2 modifiant le Règlement n° 1009 concernant la démolition des immeubles.

Adoptée

2019-298

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1009-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1009 CONCERNANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de Règlement a été adopté le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1009-3 modifiant le Règlement n° 1009 concernant la démolition des immeubles;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 1009-3 modifiant le Règlement n° 1009 concernant la démolition des immeubles.

Adoptée

2019-299

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU CCU RÉGULIER DU 10 OCTOBRE 2019 ET DU CCU SPÉCIALE DU 15 OCTOBRE 2019

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copies, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion régulière du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 10 octobre 2019 et de la réunion spéciale du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 15 octobre 2019.

Le conseil prend acte du dépôt desdits procès-verbaux par le greffier.

2019-300

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 57, CHEMIN HAMPSTEAD, LOT N° 2 088 982, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **57, chemin Hampstead** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 octobre 2019 soit approuvé à la recommandation du CCU. L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et est conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-301

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 75, CHEMIN HAMPSTEAD, LOT N° 2 090 384, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les modifications d'une façade d'une maison unifamiliale détachée située au **75, chemin Hampstead** et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 octobre 2019 soient différées à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne sont que partiellement conformes aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-302

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN PROJET DE LOTISSEMENT ET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 191-193, CROISSANT ETON, LOT N° 2 089 506, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la demande pour le projet de lotissement et pour la construction d'une maison unifamiliale détachée située au **191-193, croissant Eton** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 octobre 2019 soit différée à la recommandation du CCU. Le projet proposé est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-303

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE AU 387, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 509, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale semi-détachée située au **387, chemin Dufferin** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 octobre 2019 soit différée à la recommandation du CCU. La modification proposée respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-304

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5, CHEMIN CRESSY, LOT N° 2 089 544, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au **5, chemin Cressy** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 octobre 2019 soit approuvée conditionnellement à la recommandation du CCU à la condition suivante;

- Les matériaux utilisés doivent être de qualité supérieure.

La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-305

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DES GARDE-CORPS POUR UNE MAISON BIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 60-62, CHEMIN HARROW, LOT N° 2 090 103, ZONE RB-4, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la modification d'une façade pour une maison bifamiliale détachée située au **60-62, chemin Harrow** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 octobre 2019 soit *approuvée conditionnellement* à la recommandation du CCU à la condition suivante;

- Tous les panneaux des garde-corps doivent être en verre.

La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-306

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 148, CHEMIN FINCHLEY, LOT N° 2 089 136, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogations mineures du Règlement de zonage n° 1001-2 :

1. l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul avant à 4.4m (14.44 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds) ;
2. l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul latérale droite à 1.92m (6.1 pieds) au lieu de 2.74m (9 pieds) ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 octobre 2019, a recommandé *d'approuver* la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogations mineures pour la propriété située au **148, chemin Finchley**, lot n° 2 089 136, Zone RA-2.

Adoptée

2019-307

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 6532, AVENUE MACDONALD, LOT N° 2 088 550, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale semi-détachée située au **6532, avenue MacDonald** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 octobre 2019 soit *approuvée conditionnellement* à la recommandation du CCU à la condition suivante;

- Différentes couleurs du matériau proposé doivent être comparées afin de déterminer la meilleure solution.

La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-308

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 30, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 402, ZONE RB-5, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale semi-détachée située au **30, chemin Dufferin** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 octobre 2019 soit *différé* à la recommandation du CCU. L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-309

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL SITUÉ AU 6191, CHEMIN DE LA CÔTE ST-LUC, LOT N° 2 089 731, ZONE RC-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) (RÈGLEMENT PIIA N° 775) ET (RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI N° 1006)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la construction d'un bâtiment multifamilial pour la propriété située au **6191, chemin de la Côte St-Luc** et soumise à la réunion spéciale du Comité consultatif d'urbanisme du 15 octobre 2019 soit *différée* à la recommandation du CCU. La construction n'est que partiellement conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-310

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2019 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 septembre 2019 au 15 octobre 2019, au montant de 1 511 303, 69\$ est par la présente approuvée.

Adoptée

2019-311

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE FISCALE 2019

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé les états comparatifs suivants :

- 1) état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier 2019 réalisé jusqu'au 30 septembre et ceux de l'exercice financier 2018 réalisé au cours de la période correspondante; et
- 2) état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2019 au moment de la préparation de l'état, et ceux qui ont été prévus par le budget de 2019.

2019-312

AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE DE VÉHICULES, MACHINERIE ET DIVERS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QUE, la Ville désire vendre certains véhicules, machinerie et divers accessoires qui soit, n'ont pas été utilisés depuis plusieurs années, ne sont plus utiles aux opérations journalières ou seront remplacés par des équivalents plus récents;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le directeur des ressources matérielles et systèmes d'information est, avec l'accord du Directeur général, autorisé à vendre les articles détaillés à l'annexe "A", au meilleur prix possible.

Adoptée

2019-313

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE CONCIERGERIE POUR L'HÔTEL DE VILLE ET LE GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services de conciergerie pour un contrat de deux ans, pour l'Hôtel de Ville et le garage des Travaux Publics;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 15 décembre 2017, celle de 9063-4825 Québec Inc. / Service de nettoyage d'immeuble Perform-Net a été la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2018-033 adoptée en janvier 2018, le Conseil a octroyé le contrat de deux ans au plus bas soumissionnaire conforme, 9063-4825 Québec Inc. / Service de nettoyage d'immeuble Perform-Net;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, le contrat pour la fourniture de services de conciergerie pour l'Hôtel de Ville et le garage des Travaux publics, soit renouvelé pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021 pour les coûts suivants;

9063-4825 Québec Inc. / Service de nettoyage d'immeuble Perform-Net

Services de conciergerie pour l'Hôtel de ville et le garage des Travaux Publics	36 797, 50\$
T.P.S. (5%)	1 839, 88\$
T.V.Q. (9.975%)	<u>3 670, 55\$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	42 307, 93\$

Le certificat du trésorier n° 19-19, daté du 22 octobre 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

- De différer ce sujet à une prochaine séance régulière du Conseil.

Adoptée

2019-314

OCTROI DU CONTRAT POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publique en 2014 pour la rédaction d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout et des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la résolution 2014-319, le Conseil avait octroyé le contrat à la firme Aqua Data pour la rédaction du plan d'intervention pour la somme de 29 260, 00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur Aqua Data propose de mettre à jour le plan d'intervention au coût de 36 345, 00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics recommande que le contrat pour la mise à jour du plan d'intervention soit octroyé à la firme Aqua Data au coût de 36 345, 00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics est d'avis que seule la firme Aqua Data est apte à mettre à jour ce plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du plan d'intervention est requise afin d'enregistrer la ville pour l'obtention de subventions du Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le contrat de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout et des chaussées, soit octroyé à Aqua data Inc., pour des honoraires au montant de 36 345, 00\$ plus taxes.

Le certificat du trésorier n° 19-20, daté du 23 octobre 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-315

OCTROI DE CONTRAT POUR ENTRETIEN PRÉVENTIF POUR SYSTÈMES DE CLIMATISATION/VENTILATION

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'entretien préventif pour systèmes de climatisation/ventilation;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 25 octobre 2019, celle de 9292-5387 Québec Inc. – Entreprise en Réfrigération et Électricité Snowdon Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le contrat pour l'entretien préventif pour systèmes de climatisation/ventilation, soit octroyé à 9292-5387 Québec Inc. – Entreprise en Réfrigération et Électricité Snowdon Inc. pour les coûts suivants :
- Un technicien qualifié (temps régulier) : 82, 00 \$ / heure
 - Un employé apprenti (temps régulier) : 23, 00 \$ / heure
 - Un technicien qualifié (soir) : 82, 00 \$ / heure
 - Un employé apprenti (soir) : 23, 00 \$ / heure
 - Un technicien qualifié (nuits et fin semaines) : 82, 00 \$ / heure
 - Un employé apprenti (nuits et fin semaines) : 23, 00 \$ / heure
 - Frais pour déplacement mobilisation : 42, 00 \$ / chacun
 - Profit sur pièces : 15 %

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE les taux horaires ci-dessus seront ajustés selon le taux de l'indice des prix à la consommation pour la deuxième et troisième année du contrat;
- QUE, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés au cours des dernières années, le montant estimé de la dépense pour le contrat de trois ans sera 73 661, 00 \$ plus taxes.

La TPS et la TVQ sont applicables sur les tarifs horaires ci-dessus.

Le certificat du trésorier n° 19-21, daté du 25 octobre 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-316

SEPTIÈME RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE DÉPOTOIR À NEIGE ENTRE LA VILLE DE HAMPSTEAD ET LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet du septième renouvellement d'entente, considérant la fin du terme de l'entente de 2009, permettant à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de la Ville de Côte Saint-Luc, entente effective rétroactivement à compter du 1^{er} novembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Directeur général ou, en cas d'absence, le greffier, soient autorisés à signer le septième renouvellement de l'entente intermunicipale pour le dépotoir à neige, effective rétroactivement le 1^{er} novembre 2019, par laquelle la Ville de Côte Saint-Luc permet à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de Côte Saint-Luc, situé à l'intersection du chemin Kildare et de l'avenue Marc Chagall, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 mars 2020;

Le certificat du trésorier n° 19-22, daté du 29 octobre 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-317

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR OLIVIER ROY À TITRE DE « PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN-CHAUFFEUR » PERMANENT

ATTENDU QU'UN (1) poste permanent de « Préposé à l'entretien-chauffeur », groupe de traitement 6, au département des loisirs et services communautaires est présentement vacant;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'embaucher M. OLIVIER ROY à titre de « Préposé à l'entretien-chauffeur » titulaire aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning, et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h50.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp, greffier